

**25 novembre 1968, Hull**

**Congrès de l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française**

Vous aurez l'occasion pendant vos assises d'entendre les dirigeants de cet organisme et de causer avec eux. Je voudrais pour ma part vous exposer brièvement la politique d'ensemble du gouvernement du Québec en matière de radio et de télévision.

Votre aimable invitation est d'abord parvenue à mon prédécesseur et je m'en voudrais de ne pas évoquer ici sa mémoire. L'honorable Daniel Johnson comptait parmi vous de nombreux amis personnels. Comme groupe, vous le saviez attentif à vos problèmes. Je tiens à vous remercier au nom du Québec d'avoir posé un geste éloquent en retardant votre congrès, qui était tout organisé, pour vous associer à nos jours de deuil national. Après avoir assuré sa survie et affirmé son identité, le Québec veut maintenant se forger les instruments essentiels qui lui permettront d'atteindre sa véritable stature dans un Canada nouveau.

Parmi ces instruments essentiels, il y a la radio et la télévision qui font eux-mêmes partie d'un ensemble plus vaste: celui du domaine des communications par l'électronique, à partir du simple magnétophone jusqu'au plus complexe des satellites, en passant par les ordinateurs. Les principes de notre action dans ce domaine sont clairs. Il n'est pas question pour le Québec de chercher à remplacer ou à concurrencer ce qui existe déjà en matière de diffusion et de communications. Des organismes privés seront au contraire appelés à s'associer à nous et à s'intégrer à notre planification d'ensemble.

En radiodiffusion – entendons que cela inclut la télévision – il est évident que le Québec doit se réserver un rôle exclusif en matière d'enseignement et, d'éducation formelle, et un rôle nécessaire en matière de culture et d'éducation au sens plus large. Dans ce dernier cas, des radiodiffuseurs privés de plus en plus conscients de leur rôle social offrent au public des émissions culturelles de bonne tenue et nous ne pouvons qu'encourager cette évolution. Dans le cas de l'enseignement et de l'éducation, c'est l'évidence même que le Québec ne saurait céder une parcelle de sa compétence, quels que soient les moyens techniques employés, anciens, nouveaux ou futurs. Pour ce qui est de la culture, nous jugeons prioritaire l'autorité des États fédérés; ceux-ci doivent pouvoir réclamer au moins les mêmes moyens qui sont déjà à la disposition d'organismes régis par l'autorité centrale. Nous savons bien sûr que les ondes hertziennes les fréquences – doivent être régies par le pouvoir central pour des raisons de bon ordre et de cohérence. Mais allouer des fréquences, c'est bien autre chose que de régir la radiodiffusion; et le fait que le même organisme fédéral remplit aujourd'hui les deux fonctions ne constitue aucunement la preuve qu'elles sont toutes deux du ressort de l'autorité centrale. La Commission royale de la radiodiffusion de 1929 – la commission Aird – disait dans son rapport unanime « Les autorités provinciales devraient avoir un contrôle absolu sur les programmes de la station ou des stations situées sur le territoire respectif de chaque province ».

Cet intérêt est maintenant plus évident par suite du développement spectaculaire de la radio et de la télévision éducatives, par suite aussi de l'urgence de doter de communications rapides et modernes plusieurs secteurs de l'administration publique, les grands services subventionnés, et à long terme, toute l'infrastructure québécoise de qui dépendra notre

essor économique. Nous poursuivons présentement avec les autres gouvernements une longue et patiente recherche d'un terrain commun sur lequel édifier un Canada nouveau, qui réponde aux aspirations actuelles de ses citoyens et de ses groupes. Commencée aux conférences constitutionnelles de Toronto et d'Ottawa, cette recherche doit se poursuivre dans un climat qui soit avant tout marqué par l'ouverture au dialogue. En matière de radio et de télévision, je regrette de dire que nous avons été récemment fortement déçus à ce sujet.

Je veux parler de l'annonce faite par le Secrétaire d'État du Canada qu'une loi fédérale va bientôt créer un Office canadien de la radiodiffusion éducative pour contrôler certaines installations techniques et en régir l'usage, Ottawa s'arrogeant le pouvoir de définir ce que sont la radio et la télévision éducatives. 'Des précisions apportées plus tard par le ministre, tout en nous éclairant sur les intentions précises du gouvernement fédéral, nous ont montré la faiblesse des arguments qu'il invoque pour défendre ce projet.

Nous avons demandé que toute la question de la radio et de la télévision soit discutée à la conférence constitutionnelle. La récente déclaration du Secrétaire d'État du Canada semble vouloir mettre fin à cette partie du dialogue avant même qu'il ne soit amorcé.

Le gouvernement du Québec ne peut accepter la politique du gouvernement central suivant laquelle le Conseil canadien de la radio et de la télévision ne serait pas autorisé à émettre des permis -de diffusion aux provinces ou à leurs agents. Je ne conçois pas comment on pourrait se justifier de refuser un permis au Québec, surtout s'il s'agit d'émissions éducatives, quand déjà des individus et des entreprises privées obtiennent de tels permis pour diffuser une programmation variée.

C'est avec étonnement – j'allais dire avec indignation – que j'ai lu dans les remarques du Secrétaire d'État que la principale raison serait d'ordre politique. Il allègue en effet qu'il serait délicat de retirer un permis à une province qui se lancerait dans la propagande.

S'il se glissait aujourd'hui de la propagande politique dans les manuels scolaires du Québec, est-ce que le gouvernement central se croirait justifié de nous surveiller ? Non. Pas plus que le Québec n'a eu le pouvoir de surveiller la publicité déficiente qui s'est faite depuis cent ans dans les bureaux d'immigration du gouvernement d'Ottawa. En matière de radio et de télévision éducatives, la compétence du Québec est pleine et entière et elle le demeurera.

Ai-je besoin d'ajouter que nous n'avons nullement l'intention de faire de la propagande. Le Québec est une société assez mûre et assez évoluée pour se donner un agent diffuseur responsable, compétent, indépendant de toute partisanerie, et surtout désireux d'exprimer une culture propre par une création originale, de qualité internationale, digne de faire l'objet d'échanges avec les autres provinces et avec le monde francophone. Lorsque nous présenterons la nouvelle législation sur Radio-Québec, on verra que nous sommes parfaitement capables de donner à un organisme de diffusion des structures qui lui permettent de jouer son rôle sans avoir à céder aux pressions politiques.

Il est d'ailleurs bien étonnant qu'on ait soulevé cet argument, quand, dans la déclaration du Secrétaire d'État du Canada, on peut lire – et je cite: « Jusqu'à l'adoption de sa nouvelle loi, le gouvernement fédéral serait disposé, au besoin, à donner instruction officielle à la Société

Radio-Canada de fournir à titre provisoire les installations de radiodiffusion éducative qui sont requises d'urgence ».

Ainsi, tout en rappelant que la Société Radio-Canada est indépendante de son pouvoir, le gouvernement central n'hésite pas à s'en servir d'autorité pour occuper à la hâte un champ auquel il sait très bien que nous nous intéressons, et risquer ainsi de compromettre notre planification.

Car j'arrive maintenant au point b plus important. Ce n'est pas par caprice que nous parlons ainsi, que nous réclamons l'équivalent fiscal plutôt que des mesures législatives d'Ottawa qui sont le plus souvent des cadeaux de Grecs, parce qu'on y attache des conditions qui ne correspondent presque jamais à nos priorités. Nous pensons maintenant au Québec en fonction d'une période de dix, quinze et vingt ans; la radio et la télévision éducatives sont pour nous des pièces essentielles d'un instrument plus complet à bâtir, sans lequel le Québec ne peut pas survivre à l'époque de l'électronique, des ordinateurs et des satellites, comme point d'appui d'une culture francophonie en Amérique du Nord.

Cet instrument, c'est un système global et intégré de communications électroniques, polyvalent et au service de tout le Québec, dans tous les domaines de sa compétence. Et toutes les installations techniques, les outils, doivent être implantés en fonction de ce développement. Les besoins de télécommunications ne se font pas sentir seulement dans le domaine de l'éducation, mais dans d'autres secteurs: ministères, régies ou organismes gouvernementaux, hôpitaux, universités, bibliothèques, recherche, banques de savoir, etc... Grâce à tous les moyens techniques qu'il est possible d'intégrer: le téléphone, le télécopieur, l'ordinateur, la radio, la télévision, le câble, le satellite, nous savons qu'il nous faut faire un choix immédiatement. Ou bien assurer la cohérence, la compatibilité, l'utilisation maximum des installations, ou nous retrouver dans quelques années devant une jungle électronique qui aura coûté très cher sans pourtant permettre toutes les communications qu'elle pourrait assurer.

Le Québec n'entend pas utiliser un tel système en dehors de sa compétence. Mais il exige au moins le contrôle de tout l'outillage, et c'est normal. Parce que vous savez aussi bien que moi que dans un domaine aussi technique, contrôler l'outil, c'est être en mesure de contrôler la croissance de l'ensemble et, indirectement son contenu. Le Québec n'a-t-il pas le droit exclusif d'élaborer lui-même sa conception de l'utilisation des moyens audiovisuels dans l'éducation et d'en doser lui-même l'usage pour les divers groupes et les diverses régions, qu'il s'agisse d'enseignement, de recyclage, d'éducation permanente ou d'un effort spécial dans une région ?

C'est pourquoi nous disons qu'un réseau de radiodiffusion éducative ne peut prétendre être moderne s'il n'est pas relié aux autres modes de transmission, en particulier aux ordinateurs, pour tirer profit de toutes les nouvelles techniques audio-visuelles.

Et c'est pourquoi nous soutenons qu'aucun outil de télécommunication ne devrait être implanté au Québec par les pouvoirs publics ou les organismes subventionnés sans qu'il ne soit considéré comme un des éléments d'un système intégré. Rien dans tout cela n'échappe à la compétence du Québec.

On a déjà dit: « C'est seulement au nom de l'efficacité que le Québec pourra obtenir de nouveaux pouvoirs ». Sans discuter le mérite d'une telle affirmation, permettez-moi de souligner que c'est aussi au nom de l'efficacité que le Québec réclame ici le respect intégral de ses pouvoirs actuels. En somme, L'éducation étant de notre ressort exclusif, et son complément, la culture une responsabilité prioritaire pour le Québec, tout le domaine de la radio et de la télévision éducatives doit être contrôlé par le Québec sur son territoire, et sous tous ses aspects. De plus, nous voulons agir avec ordre et efficacité. Nous voulons un système intégré et complet couvrant non seulement l'éducation et la culture, mais aussi la transmission de données et les échanges entre les banques de savoir. C'est d'ailleurs dans cette perspective que nous avons songé aux satellites de communication. Ce système intégré, l'efficacité exige que nous le contrôlions en entier, ce qui n'empêchera pas une collaboration et des échanges avec les autres provinces et avec le gouvernement fédéral le cas échéant. La radio et la télévision ne sont pas dissociables des autres moyens audiovisuels dans l'éducation. Comme moyens techniques, la radio et la télévision ne sont pas appelés à servir exclusivement les besoins de l'éducation, mais d'autres besoins qui sont aussi de la compétence du Québec. Et tout cela fait partie d'un ensemble encore plus vaste qui fait qu'un système intégré de télécommunications n'est qu'un aspect du problème des communications en général. Dans ce domaine, nous avons plusieurs projets à l'étude. Enfin, et il convient que j'insiste là-dessus. – C'est un domaine où le Québec doit agir si les Québécois veulent sentir que leur culture et leur génie propres sont créateurs non seulement dans le domaine des arts et des lettres, mais aussi dans celui des sciences et des techniques. Notre retard risquerait de nous faire perdre ce que jusqu'ici nous avons réussi à construire pour sauvegarder et assurer l'épanouissement d'une manière d'être distincte sur le continent nord-américain. Nous serons présents à toutes les techniques modernes, ou bien d'ici quelques années, au rythme où ces techniques nous envahissent déjà, nous pourrions être définis à juste titre comme une société folklorique.

Nous n'avons pas le choix. Si nous sommes lucides, nous devons agir dès aujourd'hui en fonction de l'avenir.